



Strasbourg, lundi 3 juin 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/04081**Modifiant l'avis n° FR/2024/04035**

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014

Règlement particulier de police du Rhin (RPNR)

Crue**MISE EN PLACE DE LA PORTE DE GARDE****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 31/05/2024 à 14:00 au 05/06/2024 à 12:00**

o Port autonome de Strasbourg, Bassin Albert Auberge

Commentaire :

LES USAGERS SONT INFORME DE LA MISE EN PLACE DE LA PORTE DE GARDE AU BASSIN AUBERGER.

ACCES IMPOSSIBLE

VENDREDI 31/05 A PARTIR DE 14 H : INTERVENTION DES PLONGEURS

SAMEDI 01/06 : POSE DE LA PORTE

LA RETRAIT DE LA PORTE EST PROGRAMMEE POUR MERCREDI 05/06

Service(s) à contacter :

Port autonome de Strasbourg, Pôle Exploitation Entretien et Maintenance (PEEM), 6 rue de la Coopérative,

67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 60 53 31

Date limite d'affichage :

06/06/2024

Chef de pôle

Signé

Denis EDEL